

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Du vendredi 30 Mars 2018

Procès-verbal

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 23 Mars 2018, s'est réuni au lieu habituel de ses séances le vendredi 30 Mars 2018 à 19h30 sous la présidence de son Maire, M. COCHELIN André.

ETAIENT PRÉSENTS :

Mmes BORGET – MOROY – PELLERIN

Mrs. COCHELIN – FAUVEAU – FOUGEROL – LEHR – NURDIN

ABSENTS REPRESENTES AVEC POUVOIR :

M CHEVRON à M FAUVEAU

Mme FOURE à M LEHR

Mme LE CALVEZ à Mme MOROY

M MARC à M COCHELIN

Mme WYZLIC à M NURDIN

ABSENCE EXCUSÉE:

M COMBE

CONSEIL MUNICIPAL :

Mme PELLERIN a été nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES - VERBAL DU VENDREDI 26 JANVIER 2018 :

Pas de remarques. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

AVENANTS :

Monsieur le Maire propose deux avenants au conseil municipal :

- Droit de préemption
- Acquisition d'équipements techniques et d'un lave-vaisselle

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces deux avenants.

DELIBERATIONS :

D) INVESTISSEMENTS 2018 :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les devis des entreprises pour la réalisation des travaux suivants :

- Chemin des Tiers (modification de la délibération du 26/01/2018)
- Travaux de voirie
- Installation de caméras de surveillance
- Rénovation candélabres
- Branchement électrique pour palan (bâtiment technique)
- EP Clos Maillard (4-6, modification de la délibération du 05 juin 2015)
- Matériels techniques
- Réalisation d'espaces verts
- Curage de fossés

Après débat, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir les entreprises suivantes :

- Pour les travaux Chemin des Tiers:
 - Foncier Expert pour la maîtrise d'ouvrage, pour un montant de 13129.64€HT
 - Territoire Energie Eure et Loir pour l'enfouissement des réseaux souples, pour un montant de 17500€HT, moins la subvention de 40% de Territoire Energie Eure et Loir (7000€HT) soit une contribution de 10500€HT.

- Pour l'installation de caméras de surveillance :
 - La société Alarme 28, pour un montant de 5329,00€HT
- Pour la rénovation de 21 candélabres :
 - Territoire Energie Eure et Loir, pour un montant total de 2000€HT, subventionné à hauteur de 30% par Energie Eure-et-Loir, soit à charge de la commune 1400€HT
- Branchement électrique pour palan (bâtiment technique) :
 - La société Centrelec, pour un montant de 1150€HT.
- Pour les EP Clos Maillard (4-6, modification de la délibération du 05 juin 2015) :
 - La société Musci, pour un montant total de 9972.50€HT.
- Matériels techniques :
 - La société Lhermite pour l'aspirateur de feuilles, pour un montant de 2900€HT.
 - La société Gauthier pour le désherbeur thermique, pour un montant de 395.50€HT.
- Pour les travaux de voirie :
 - Le conseil municipal met en attente ces travaux dans l'attente de précisions complémentaires sur les devis présentés.
- Réalisation d'espaces verts
 - Le conseil municipal met en attente ces travaux dans l'attente de plus de devis
- Curage de fossés
 - Le conseil municipal met en attente ces travaux dans l'attente de devis supplémentaires.

II) DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal différentes demandes de subventions parvenues en Mairie. Le conseil municipal doit se prononcer sur ces demandes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à ces demandes.

III) CHANGEMENT TARIFS ET REGLEMENT MAISON DE LA CULTURE :

Monsieur le Maire donne la parole à M Lehr, qui présente au conseil municipal des modifications de la tarification de la location de la Maison de la Culture, ainsi que des modifications du règlement de ces locations. Il est notamment proposé d'instaurer un supplément de 250€ pour les locations festives du vendredi soir et les demi-journées supplémentaires, et de fixer pour le week-end les horaires suivants pour la remise des clés : le vendredi à 14h pour les locations festives du vendredi soir, le vendredi à 17h pour les locations du samedi au dimanche.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les changements de tarifs et du règlement proposés.

IV) VOTE DES TROIS TAXES :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le taux des taxes suivantes :

Taxe foncière sur le bâti : 12%

Taxe foncière non bâti : 50%

Taxe d'habitation : 23.10%

Le montant perçu en 2017 était de 421 885,00 €

Le montant attendu en 2018 serait de 427 104,00 €.

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal, après débat, décide, à l'unanimité, la reconduction à l'identique des taxes locales : habitation, foncière bâti et foncière non bâti.

V) APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 :

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Borget qui, après examen de la commission des finances présente des chiffres du budget commune et eau des comptes administratifs 2017.

a) Commune :

	Dépenses	Recettes	Résultat
<u>Section fonctionnement</u> :	738 471.23 €	1 012 088.05 €	273 616.82 €
Report de l'exercice 2016	-	469 943.30 €	469 943.30 €
RESULTAT CUMULÉ	738 471.23 €	1 482 031.35 €	743 560.12 €

	Dépenses	Recettes	Résultat
<u>Section Investissement</u> :	247 929.41 €	365 724.33 €	117 794.92 €
Report de l'exercice 2016	227 429.08 €	-	- 227 429.08 €
Restes à réaliser et à reporter en 2018	30 809.92 €	35 962.00 €	5 152.08 €
RESULTAT CUMULÉ	506 168.41 €	401 686.33 €	-104 482.08 €

TOTAL CUMULÉ **1 244 639.64 €** **1 883 717.68 €** **639 078.04€**
(fonctionnement + investissement)

a) Eau :

	Dépenses	Recettes	Résultat
<u>Section fonctionnement</u> :	32 744.10 €	34 363.23 €	1 619.13 €
Report de l'exercice 2016		2 021.44 €	2 021.44 €
RESULTAT CUMULÉ	32 744.10 €	36 384.67 €	3 640.57 €

	Dépenses	Recettes	Résultat
<u>Section Investissement</u> :	25 801.23 €	29 505.64 €	3 704.41 €
Report de l'exercice 2016		10 798.55 €	10 798.55 €
Restes à réaliser et à reporter en 2018	/	/	
RESULTAT CUMULÉ	25 801.23 €	40 304.19 €	14 502.96 €

TOTAL CUMULÉ **58 545.33 €** **76 688.86 €** **18 143.53 €**
(fonctionnement + investissement)

Monsieur le Maire, avant de se retirer de la salle du conseil avant le vote, donne la présidence au doyen d'âge, Monsieur Jean-Pierre LEHR.

Après débat, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs 2017 «Commune et Eau».

VI) APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017 :

Madame Borget fait part au conseil municipal de la concordance du compte administratif avec le compte de gestion de Monsieur le Receveur

Le Conseil Municipal, après débat, décide à l'unanimité d'approuver les comptes de gestion 2017 Commune et Eau.

VII) AFFECTATION DES RÉSULTATS (commune et eau) :

Au regard du compte administratif, Madame Borget propose d'affecter les résultats soit en excédent soit en déficit comme suit :

Commune :

En fonctionnement :	Résultat à affecter	+ 273 616.82 €
En investissement :	Résultat à affecter	- 109 634.16 €
Affectation en réserves d'investissement R1068 :		104 482.08 €
Report en fonctionnement R002 :		639 078.04 €

Eau :

En fonctionnement :	Résultat à affecter	3 640.57 €
En investissement en R001 :		14 502.96 €
Report en exploitation en R002 :		3 640.57 €

Le Conseil Municipal, après débat, décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2017 de la façon suivante :

Commune :

En fonctionnement :	Résultat à affecter	+ 273 616.82 €
En investissement :	Résultat à affecter	- 109 634.16 €
Affectation en réserves d'investissement R1068 :		104 482.08 €
Report en fonctionnement R002 :		639 078.04 €

Eau :

En fonctionnement :	Résultat à affecter	3 640.57 €
En investissement en R001 :		14 502.96 €
Report en exploitation en R002 :		3640.57 €

VIII) VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2018 :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Borget qui, sur proposition de la commission des finances, propose d'inscrire au budget 2018 les montants suivants :

a) Commune :

Fonctionnement	1 402 103.04 € (s'équilibre en dépenses/recettes)
Investissement	961 944.08 € (s'équilibre en dépenses/recettes)
Soit un budget total de	2 364 047.12 €

b) Budget Eau :

Fonctionnement	38 640.57 € (s'équilibre en dépenses/recettes)
Investissement	48 357.84 € (s'équilibre en dépenses/recettes)
Soit un budget total de	86 998.41 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'inscription au budget primitif « Commune » et au budget primitif « Eau » pour l'exercice 2018 des montants suivants :

a) Commune :

Fonctionnement	1 402 103.04 € (s'équilibre en dépenses/recettes)
Investissement	961 944.08 € (s'équilibre en dépenses/recettes)
Soit un budget total de	2 364 047.12 €

b) Budget Eau :

Fonctionnement	38 640.57 € (s'équilibre en dépenses/recettes)
Investissement	48 357.84 € (s'équilibre en dépenses/recettes)
Soit un budget total de	86 998.41 €

IX) DROIT DE PRÉEMPTION :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la délibération instaurant un droit de préemption urbain au bénéfice de la commune date du 27/09/1996. Compte tenu de l'évolution du PLU, il convient désormais d'actualiser cette délibération afin qu'elle corresponde au zonage du PLU s'appliquant aujourd'hui sur la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la mise à jour du droit de préemption urbain

X) ACQUISITION D'UN LAVE-VAISSELLE:

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de remplacer le lave-vaisselle de l'école. La société qui assure la maintenance et l'entretien des équipements de cuisine de l'école et de la maison de la culture a fait une proposition d'un montant de 4495€HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'acquisition de ce lave-vaisselle par la société LBG Froid.

INFORMATIONS :

Monsieur le Maire fait part d'une étude en cours pour assurer la garderie du midi et du soir à l'école par un prestataire de service, qui serait l'ASC.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire le recensement des chiens et chats domestiques habitant la commune. En effet, régulièrement ces animaux nous sont apportés en Mairie sans que nous connaissions leur identité. Cela faciliterait leur identification et la recherche du propriétaire.

Monsieur le Maire présente le bilan de l'accidentalité routière Eure-et-Loir en 2017.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire fait part des différentes réunions du bureau exécutif et du conseil communautaire de l'Agglomération du Pays de Dreux, ainsi que le compte rendu de la commission enfance, action sociale et sport à laquelle participe Madame Le Calvez.

TOUR DE TABLE :

M Lehr informe le conseil municipal que le hameau de Moronval sera équipé pour la fibre optique dans 6 à 8 mois, et précise que le hameau de Sainte Gemme et la zone des forts sont totalement fibrés.

M Lehr demande s'il est possible de faire un nettoyage sur les panneaux de signalisation zone des forts sont à nettoyer.

M Nurdin indique un affaissement de chaussée route du Vallon.

M Fougerol fait part au conseil de la mise en place d'un site internet par Territoire Energie Eure et Loir : www.enelia.info dédié aux questions d'énergie en Eure et Loir.

Fin de la séance à 22h12

M. COCHELIN

Mme BORGET

Mme MOROY

Mme PELLERIN

M FAUVEAU

M FOUGEROL

M LEHR

M NURDIN